



Le travail en hauteur

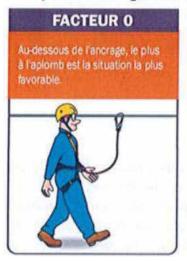
En dehors du LSPCC, des dispositifs de maintien et d'arrêt de chute adaptés aux situations de travail existent pour éviter les risques liés au travail en hauteur.

Leurs rôle est de maintenir en position tout en conservant les mains libres pour effectuer son activité et/ou d'arrêter la chute en limitant la force de choc subie par l'utilisateur, puis assurer la suspension de l'opérateur après l'arrêt de la chute.

Un tel système se compose toujours d'un point d'ancrage, d'un harnais anti-chute comme dispositif de maintien du corps relié au point d'ancrage par un élément de liaison.

I/ Notion de facteur de chute :

Ce facteur mesure l'intensité d'une chute réceptionnée dans un harnais. Plus il est élevé plus le choc sera rude. Le facteur minimum est donc de 0. Si le point d'ancrage est fixe, le facteur de chute maximum sera de 2.







II/ Le lot de maintien au poste de travail (MPT):

1/Le matériel :



- 1 harnais type LSPCC
- 1 mousqueton demi lune (verrouillage automatique 3 mouvements)
- 1 mousqueton grande ouverture (MGO)
- 1 anneau cousu de 30 cm
- 1 string maintenant l'anneau cousu (embout noir caoutchouc)



2/ Le conditionnement et la dotation



1 lot par véhicule :

- CCR
- FPT
- FPTL
- FPTSR
- FPTRR
- VTU

1 lot par BEA 11 lots par CESD

3/ Mise en œuvre opérationnelle



- Le point fixe doit être positionné obligatoirement au dessus des pontets du harnais.
- Ce système de maintien au travail doit toujours être utilisé en tension. Il n'a pas vocation à absorbée l'énergie provoquée par une chute.
- En cas d'utilisation sur échelle à coulisse, un amarrage de celle-ci doit être recherché.

II/ Le lot de maintien au poste de travail sur engin spécifique (ENSP):

1/ Le matériel :



- 1 harnais type LSPCC
- 1 longe réglable
- 1 mousqueton demi lune (verrouillage automatique 3 mouvements)
- 1 mousqueton automatique sur longe



2/ Le conditionnement et la dotation



1 lot par véhicule :

- CCF6000
- CCEM

2 lots par véhicule :

- CDHR / CD
- FDGP



<u>Rappel</u>: il est interdit de travailler depuis le toit de la cabine (procéder notamment à une opération d'extinction), que le véhicule soit à l'arrêt ou en mouvement. En conséquence, les engins de type *CC*F4000 et *CC*R ne sont pas dotés de lot ENSP.

3/ Mise en œuvre opérationnelle





Travail en tension obligatoire > le réglage de la longe est donc impératif.

III/ Entretien et vérification



Voir chapitre « Vérification des EPI »